

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, jeudi 02 avril 2026 à 20h30 à la Mairie, sur convocation adressée le 15 mars 2026.

### ORDRE DU JOUR :

- Délégations de fonction au Maire
- Délégation consentie au maire en matière de marchés publics
- Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes
- Désignations des délégués aux commissions communautaires
- Désignation du délégué SIDEC
- Désignation des délégués SIVOS
- Désignation des délégués SICTOM
- Désignation du délégué Défense
- Désignation du délégué CNAS
- Désignation des délégués SICOPAL
- Désignation du délégué SIE Heute La Roche
- Désignation des représentants à l'association des Communes Forestières
- Désignation des membres de la Commission d'appel d'offre
- Désignation du délégué Jura Nature Environnement
- Désignation d'un représentant à l'EPAGE
- Comptes rendus de réunion
- Questions et informations diverses

Etaient présents : Jean-Michel GABET, Christian PONARD, Françoise KRATTINGER, Franck GUILLOT, Magdalena DRAGHICI, Elodie BREDELET, Nils DOLLFUS-DONATI, Floriane MARSAL, Mélanie PERRARD, Vincent TOMASETTI

Absent excusé : Hubert MARTIN donne pouvoir à Christian PONARD

Secrétaire de séance : Nils DOLLFUS-DONATI

Monsieur Jean-Michel GABET accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

### - Délégations de fonction au Maire :

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 8° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 2112 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal à savoir sur les zones urbaines et sur les zones à urbaniser prévues au PLU ;
- 10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, en matière d'urbanisme et concernant la gestion du cimetière, le patrimoine, l'environnement et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €
- 11° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal dont le montant est inférieur ou égal à 20 000 € ;

12° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

13° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

14° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

15° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

16° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code, sur les zones urbaines et sur les zones à urbaniser prévues au P.L.U.

17° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ;

Vote : 11 pour

#### **- Délégation consentie au maire en matière de marchés publics :**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire la délégation suivante en matière de marchés publics :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et des services qui peuvent être passés sans formalités préalables, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vote : 11 pour

#### **- Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes**

Considérant que pour une commune dont la population est comprise entre 0 et 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 28.10 % ;

Considérant que pour une commune dont la population est comprise entre 0 et 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10.89 % ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide, avec effet au 20 mars 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- Maire : 25.50% de l'indice 1027 soit 1048.18€ brut
- Adjointes (du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup>) : 8.5% de l'indice 1027 soit 349.39€ brut

Vote : 10 pour et 1 abstention

#### **- Désignations des délégués aux commissions communales**

Il revient au conseil municipal d'élire les délégués aux commissions communales :

Sont désignés :

Commissions	Titulaire	Suppléant
CLECT	Jean-Michel GABET	Christian PONARD
Finances	Christian PONARD	Jean-Michel GABET
Affaires scolaires et petite enfance	Vincent TOMASETTI	Mélanie PERRARD
Aménagement de l'espace et solidarité territoriale	Jean-Michel GABET	Nils DOLLFUS-DONATI
Voirie	Christian PONARD	Franck GUILLOT
Environnement/Transition énergétique	Elodie BREDELET	Hubert MARTIN
Affaires culturelles/Communication	Françoise KRATTINGER	Nils DOLLFUS-DONATI
Sport	Mélanie PERRARD	Vincent TOMASETTI
Eau/Assainissement/GEMAPI	Jean-Michel GABET	Hubert MARTIN
Développement économique	Jean-Michel GABET	Elodie BREDELET
Transport/Mobilité	Françoise KRATTINGER	Christian PONARD

Vote : 11 pour

**- Désignation du délégué SIDEC**

Après avoir procédé à l'appel des candidatures, le conseil municipal, déclare élu en qualité de délégué communal pour participer au collège électoral qui élira en son sein les délégués au comité syndical du SIDEC DU JURA : Monsieur Franck GUILLOT

Vote : 11 pour

**- Désignation des délégués SIVOS**

Il revient au conseil municipal d'élire trois délégués titulaires et un délégué suppléant au SIVOS ;  
Sont désignés par élection : M. Jean-Michel GABET titulaire, M. Vincent TOMASETTI titulaire, Mme Mélanie PERRARD titulaire, Mme Floriane MARSAL suppléante, comme délégués communaux au SIVOS.

Vote : 11 pour

**- Désignation des délégués SICTOM**

Il revient au conseil municipal d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au SICTOM :  
Sont désignés par élection : Mme Elodie BREDELET titulaire, M. Nils DOLLFUS-DONATI suppléant, comme délégués communaux au SICTOM.

Vote : 11 pour

**- Désignation du délégué Défense**

Il revient au conseil municipal d'élire au scrutin secret à la majorité absolue un délégué titulaire à la Défense :

Est désigné par élection : M. Nils DOLFFUS-DONATI titulaire, comme délégué communal à la Défense.

Vote : 11 pour

**- Désignation du délégué CNAS**

Il revient au conseil municipal d'élire à la majorité absolue un délégué titulaire CNAS :

Est désigné par élection : M. Jean-Michel GABET titulaire, comme déléguée communal au CNAS.

Vote : 11 pour

**- Désignation des délégués SICOPAL**

Il revient au conseil municipal d'élire au scrutin secret à la majorité absolue un délégué titulaire et un délégué suppléant au SICOPAL :

Sont désignés par élection : Mme Floriane MARSAL titulaire, Mme Françoise KRATTINGER suppléante, comme délégués communaux au SICOPAL.

Vote : 11 pour

**- Désignation du délégué SIE Heute La Roche**

Il revient au conseil municipal d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant à Heute la Roche. ;

Sont désignés par élection : M. Hubert MARTIN titulaire, Mme Elodie BREDELET, Nils DOLLFUS-DONATI, Christian PONARD comme délégués communaux à Heute la Roche.

Vote : 11 pour

**- Désignation des représentants à l'association des Communes Forestières**

Les statuts de l'Association des Communes Forestières prévoient que l'association est composée de représentants désignés par le Conseil Municipal, chaque commune membre est représentée par 2 délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Jean-Michel GABET et Franck GUILLOT en qualité de représentants de la commune au sein de l'association des Communes Forestières du Jura.

Vote : 11 pour

**- Désignation des membres de la Commission d'appel d'offre**

Il convient de renouveler la Commission d'appel d'offre.

Elle se compose :

- d'un président, le Maire : Mr Jean-Michel GABET
- de 3 délégués titulaires : M. Nils DOLLFUS-DONATI  
M. Christian PONARD  
M. Franck GUILLOT

- de 3 délégués suppléants : Mme Françoise KRATTINGER  
Mme Mélanie PERRARD  
M. Vincent TOMASETTI

Vote : 11 pour

#### - Désignation du délégué France Nature Environnement

En 2026, la cotisation à l'association France Nature environnement est de 50.00 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- souhaite adhérer à cette association qui a pour but de fédérer le monde associatif lié à l'environnement sur le Jura et apporte informations et conseils.

- désigne Mr. Hubert MARTIN comme délégué France Nature Environnement

Vote : 11 pour

#### - Désignation d'un représentant à l'EPAGE

Il revient au conseil municipal de désigner un représentant à l'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Seille et Affluents :

Est désigné : Mr Hubert MARTIN, comme délégué communal à l'EPAGE.

Vote : 11 pour

#### Comptes-rendus de réunions :

Plui : L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal d'ECLA suit son cours. Le public peut formuler des observations, remarques et propositions dans un registre tenu à sa disposition.

#### Questions diverses :

Commission des élections : Il convient de proposer pour la commission des élections 2 conseillers municipaux (1 titulaire, 1 suppléant), 2 délégués de l'Administration (1 titulaire, 1 suppléant), 2 délégués du Tribunal (1 titulaire, 1 suppléant). Il est proposé de garder les mêmes délégués du Tribunal qu'au précédent mandat, de garder un des délégués de l'administration présent au précédent mandat. Les autres délégués ont été proposés par le Conseil Municipal. Commission en attente de validation pour les différents Service (Centre de Gestion, Tribunal).

Régisseur Salle des Fêtes : Il convient de désigner par arrêté un régisseur titulaire et un régisseur titulaire. Madame Magdalena DRIGHICI a été désigné régisseur titulaire et Monsieur Christian PONARD a été désigné régisseur suppléant.

Commémoration : La commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale aura lieu comme prévue le 8 mai 2026. Par ailleurs, à l'occasion des commémorations nationales 2026 de la mémoire de l'esclavage, prévues les 10 et 23 mai prochains, des cérémonies seront organisées par la préfecture du Jura. La date du 23 mai 2026 a été retenue pour commémorer la fin de l'esclavage à Vernantois. Une gerbe sera mise aux monuments aux morts.


Eclairage préau Mairie : Afin de régler un manque d'éclairage sous le préau de la cour de la mairie, un devis a été signé avec Monsieur François RAMEAU, électricien, pour la pose de quatre éclairages.

Dératisation : Une opération de dératisation sera réalisée entre le 20 et le 24 avril. Les habitants intéressés devront se faire connaître en mairie.

Archives : Le tri des archives de la commune, réalisé par un archiviste professionnel du département, est en cours.

Propreté - poubelles, cani sacs : Les sacs poubelles vouées à recueillir les déjections canines seront changés régulièrement au même moment que le changement des breuvages présents dans les pièges à frelons. Par ailleurs, l'installation de deux nouvelles poubelles de ce type est envisagée à proximité du terrain de pétanque et du transformateur de la Montée du Bourg.

Séance levée à 22h15



Le Secrétaire de séance,  
Nils DOLLFUS-DONATI

